

Synthèse du critère

Objectifs du critère

Le critère 6 « fonctions socio-économiques des forêts », en complément des indicateurs du critère 3 sur la fonction de production de la forêt, décrit les bénéfices économiques et sociaux que la société retire des espaces forestiers. Ces bénéfices s'étendent de la production et consommation de matière première, aux services de protection ainsi qu'au bien-être des populations et au développement des territoires ruraux.

Ce critère est de fait le plus hétérogène. Il rassemble quinze indicateurs, rapportant des informations relatives à des domaines variés, allant de la structure de la propriété forestière aux valeurs culturelles et spirituelles liées à la forêt, en passant par l'emploi, la santé et la formation, la performance économique du secteur forestier, l'intégration de la forêt dans les territoires, la certification, l'accessibilité des forêts à des fins récréatives, etc. Afin d'ordonner les informations contenues dans ce critère, un regroupement des indicateurs en quatre thématiques est proposé : les hommes et les territoires forestiers (6 A), les caractéristiques économiques du secteur forestier français (6 B), les investissements et efforts à des fins écologiques ou environnementales (6 C) et les besoins et valeurs culturelles, sociales et spirituelles (6 D).

Analyse

6.A. Les hommes et les territoires forestiers

Les quelque 16 millions d'hectares de forêt française sont des territoires marqués par l'Homme et par son intervention. Si les informations présentées dans les critères 1 et 3, montrent comment l'Homme a façonné la forêt par sa gestion et quels biens il en retire, le critère 6 apporte des précisions sur les hommes qui façonnent la forêt et transforment le bois et comment ils intègrent la problématique forestière aux problématiques d'aménagement et de gestion durable des territoires à travers les indicateurs suivants :

- 6.1. Structure de la propriété forestière,
- 6.1.2. Formations dans le secteur forestier,
- 6.5. Emplois dans la filière forêt-bois,
- 6.6. Santé et sécurité au travail dans le secteur des travaux forestiers,
- 6.1.1. Intégration de la forêt dans les démarches territoriales,
- 6.1.3. Démarches volontaires de certification de la gestion durable.

Les objectifs et les modalités de gestion ne sont pas les mêmes selon la nature privée ou publique du propriétaire, selon la taille de la propriété et selon les opérateurs chargés de la gestion (**indicateur 6.1**). Ces éléments influent sur la capacité de mobilisation des bois et l'organisation spatiale des peuplements.

La forêt française appartient pour les trois-quarts de sa surface à des propriétaires privés et pour un quart à des propriétaires publics (communes et autres collectivités, État). En 2012, 3,3 millions de propriétaires se répartissent 10,4 millions d'hectares de forêt privée. Les propriétaires de 25 hectares ou plus détiennent un peu moins de la moitié des surfaces et représentent seulement 2 % des propriétaires. En 2014, les 17 000 « propriétaires publics » de forêts se répartissent 4,6 millions d'hectares (pour 37 % domaniales). Les forêts publiques sont principalement des forêts de grande taille (plusieurs centaines d'hectares en moyenne, contre quelques hectares seulement en forêt privée).

Preuve de l'attractivité du secteur forestier et de la sensibilité des acteurs (propriétaires et élus) à la gestion durable, entre 2010 et 2014, la formation (**indicateur 6.1.2**) affiche une tendance globale à la hausse tant au niveau de la formation diplômante que de la formation non-diplômante des propriétaires ; cependant, les formations initiales affichent une légère baisse des effectifs diplômés.

Dans le même temps, la branche sylviculture et exploitation forestière rassemble presque 30 000 emplois équivalent-temps-plein (**indicateur 6.5**). Si la tendance de l'emploi dans la branche sylviculture et exploitation forestière est à la baisse sur la période analysée, sa part dans l'ensemble de la filière bois est assez stable, autour de 14 %.

Reflet de meilleures conditions de travail, le taux de fréquence des accidents du travail dans le secteur forestier (**indicateur 6.6**) s'améliore nettement depuis 2002. Toutes les branches affichent une tendance à la baisse et si l'exploitation était historiquement l'activité la plus risquée, de nets progrès ont été réalisés puisque le taux de fréquence des accidents par million d'heures travaillées de cette activité est désormais au même niveau que celui de la sylviculture.

Les territoires forestiers sont au cœur du développement et de l'animation des espaces ruraux, en témoignent notamment le développement des plans de développement de massifs (390 plans, pour 930 000 propriétaires concernés et environ 2,9 millions d'hectares) et des chartes forestière de territoire (140 chartes sur 6 800 communes pour une surface forestière de 5 millions d'hectares à 68 % privée) (**indicateur 6.6.1**). La dynamique durable de l'activité forestière au sein des territoires s'exprime aussi à travers le développement de la certification (**indicateur 6.1.3**) : plus de la moitié des surfaces forestières nationales sont certifiées pour leur gestion durable, garantie d'une gestion respectueuse de l'environnement, socialement bénéfique et économiquement viable.

La forêt est un contributeur important aux économies rurales, au cadre de vie et au bien-être des populations dans les espaces ruraux. Les multiples situations rencontrées dans les forêts françaises peuvent être sources de richesse et de diversité notamment à l'échelle des paysages, de la diversité des peuplements, des habitats, des modes de gestion (ou non-gestion) ; mais elle peut aussi engendrer des difficultés économiques (coûts de mobilisation des bois, incitation des propriétaires, etc.) ou écologiques (fragmentation des habitats).

6.B. Les caractéristiques économiques du secteur forestier français

Les produits issus de la forêt et transformés sont sources d'échange et de création de valeur pour l'économie française. Cette partie du critère 6 présente quelques indicateurs macroéconomiques du secteur forestier permettant de le replacer au sein de l'économie française :

- 6.2. Formation de la valeur ajoutée du secteur forêt-bois-papier-ameublement,
- 6.3. Répartition de la valeur ajoutée du secteur forêt-bois-papier-ameublement,
- 6.7. Consommation de bois,
- 6.8. Importations et exportations.

La valeur ajoutée créée par l'activité liée à la forêt et au bois est de l'ordre de 12 milliards d'euros en 2012 (toutes branches confondues dont plus de 18 % pour la branche sylviculture et exploitation forestière). Globalement, la contribution de la filière à la richesse nationale (part du produit intérieur brut) affiche une tendance à la baisse (guère plus de 0,5 % en 2012 contre près de 1,0 % en 1999) (**indicateur 6.2**). L'excédent brut d'exploitation de la filière bois, qui indique la rentabilité du système de production du secteur se situe autour de 3 milliards d'euros chaque année dont plus d'un milliard pour le secteur de la sylviculture et l'exploitation forestière (**indicateur 6.3**).

L'analyse de la consommation apparente en volume (production + importations – exportations) et des échanges internationaux en volume et en valeur (**indicateurs 6.7 et 6.8**) indiquent que la France est importatrice nette pour de nombreux produits principalement des produits transformés à haute valeur ajoutée. Le solde de la balance commerciale affiche donc, en 2014, un déficit de 6,8 millions de mètres cube équivalent bois rond et 4 497 millions d'euros 2014, soit plus de 10 % du déficit global du commerce extérieur français (pour 0,59 % du produit intérieur brut).

Les indicateurs macroéconomiques permettent d'apprécier le dynamisme économique d'un secteur et son importance dans l'économie nationale. Si les données pour la sylviculture et l'exploitation forestière semblent confirmer la dynamique des forêts, des forestiers et des territoires, les performances globales du secteur sont à nuancer du fait des moindres performances des autres branches de la transformation du bois.

6.C. Des actions à des fins écologiques ou environnementales

Si les critères 1, 2 et 4 notamment, présentent des indicateurs reflétant l'état des forêts françaises et les pressions qu'elle subit, les indicateurs de cette partie du critère 6 apporte des informations (partielles) sur les réponses que peut apporter la société à certaines problématiques environnementales :

- 6.4. Dépenses de l'État en faveur des forêts,
- 6.7.1. Recyclage et récupération,
- 6.9. Énergie bois.

Des dépenses publiques significatives (**indicateur 6.4**) sont consenties dans le but de soutenir la gestion forestière durable (soutien de 140 millions d'euros par an à la gestion des forêts publiques non domaniales et de 80 millions d'euros par an à la gestion des forêts privées). S'y ajoutent diverses missions d'intérêt général remplies par les forêts avec l'appui des hommes (169 millions d'euros pour la prévention et la lutte contre les incendies, la restauration du couvert forestier après tempête, la conservation des sols et de la biodiversité). Enfin, l'ensemble des moyens mis au service de la connaissance des écosystèmes forestiers est plus difficile à évaluer mais est vraisemblablement de l'ordre de 100 à 200 millions d'euros (suivi continu des ressources et moyens de recherche).

Parallèlement, les politiques publiques encouragent le recyclage et la récupération des produits issus du bois ainsi que l'utilisation de sources d'énergies renouvelables telles que le bois (**indicateur 6.7.1** et **6.9**). Ainsi, les produits connexes de scieries revêtent une importance économique et écologique de plus en plus grande et ne sont plus considérés comme déchets mais comme matière première pour les industries de la trituration et pour la production d'énergie. De même, la matière première principale utilisée dans l'industrie des papiers et cartons reste (et sa place se consolide en 2014) les papiers et cartons à recycler. En outre, les 46 millions de mètres cubes de bois et de produits dérivés utilisés à des fins énergétiques représentent 4 % de l'énergie primaire totale consommée en 2013 et 47 % de l'énergie renouvelable.

6.D. Les besoins et valeurs culturelles, sociales et spirituelles

Enfin, le critère 6 permet de mesurer une partie des bénéfices sociaux que l'Homme retire de la forêt à travers deux indicateurs :

6.10. Accès du public aux forêts,

6.11. Forêts à valeur culturelle ou spirituelle.

L'ouverture au public des espaces forestiers est un enjeu social de première importance (**indicateur 6.10**). La surface forestière métropolitaine ramenée au nombre d'habitants, est de 0,26 hectare. Plus de la moitié des français déclare se rendre en forêt à des fins récréatives au moins une fois par an. L'accueil du public fait partie des missions et objectifs des forêts publiques, mais une grande partie des forêts privées est également ouverte au public, puisque 85 % des propriétaires déclarent autoriser l'accès à leur forêt, soit près des trois quarts des surfaces de forêt privée.

La valeur culturelle ou spirituelle de la forêt pour les populations est sans doute très importante, mais aussi très difficile à mesurer (**indicateur 6.11**). Parmi les sites à forte valeur culturelle ou symbolique en forêt, on peut citer les sites classés, les arboretums en forêt publique, les réserves de biosphère, les sites du patrimoine mondial de l'humanité, les arbres et peuplements remarquables, les forêts de protection périurbaines et les *forêts d'exception* en forêts domaniales.

Conclusion

Les propriétaires et gestionnaires forestiers par leurs actions sont à la source d'une multitude de bénéfices économiques, sociaux et environnementaux. Les plus manifestes sont – peut-être – ceux que la société retire de la production de bois et des industries qui transforment le bois. Ces valeurs sont relativement faciles à mesurer, mais gardent toujours un caractère partiel du fait des difficultés à isoler dans des sous-secteurs d'activité la part de valeur liée au bois et à la forêt, ou encore les retombées indirectes en termes de création de valeur ou d'emploi par exemple. Mais bien qu'incontestablement reliée aux mécanismes de marché et à l'économie formelle, la forêt ne peut être réduite à cette seule composante marchande. L'histoire et la raison montrent que les forêts sont depuis toujours sujettes à des interactions complexes avec l'environnement, les territoires et les populations. Les productions autres que le bois, l'activité touristique, les considérations écologiques, bien que difficilement mesurables ont leur pleine place au cœur de la gestion durable des forêts françaises.

Auteur : Claire Montagné-Huck (Laboratoire d'économie forestière, Inra-AgroParisTech)